

1

CONSTAT

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU SECTEUR DES TRANSPORTS

31%

des émissions de Gaz à effet de serre (GES)
proviennent des transports



les transports : 1^{er} secteur émetteur de GES,
à l'origine du changement climatique

55%

des émissions de CO₂ du secteur des transports
proviennent de voitures particulières

ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES

- Les transports = principal émetteur des particules fines PM_{2,5} en Île-de-France
- En France, il est estimé que l'exposition aux PM_{2,5} réduit l'espérance de vie de 8,2 mois
- Les coûts de santé (décès prématurés, bronchites chroniques...) de la pollution de l'air représentent chaque année entre 20 et 30 milliards d'euros en France

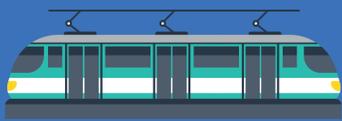
RESSOURCES LIMITÉES

L'Union Européenne risque de connaître une contraction du volume total de ses sources actuelles d'approvisionnement en pétrole pouvant aller jusqu'à 8% entre 2019 et 2030.

OBJECTIFS



A l'échelle planétaire, l'Objectif de développement durable n° 11 de l'ONU, « Villes et communautés durables » vise à :



Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs d'ici à 2030, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics [...]



Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air [...]



Au niveau national, objectif : réduction de 28% des émissions du secteur des transports par rapport à 2015



Sources :

* Commissariat général au développement durable, Rapport Datalab, Chiffres clés du transport, mars 2020 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/datalab-66-chiffres-cles-transport-edition-2020-mars2020.pdf>

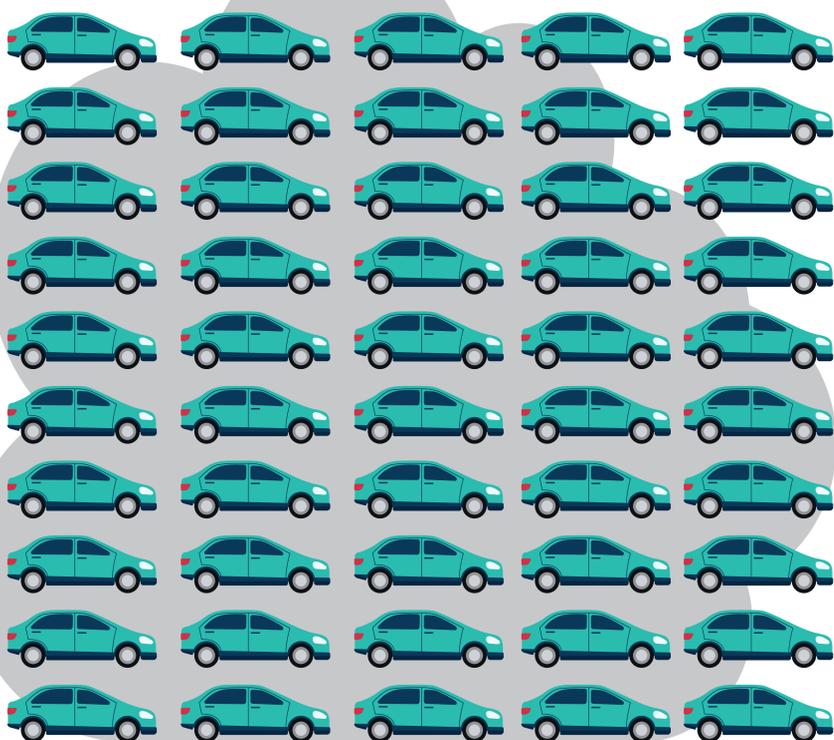
* ADEME, Impacts des transports sur l'environnement, septembre 2016 : <https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/elements-contexte/impacts-transport-lenvironnement>

* <https://theshiftproject.org/article/ue-declin-approvisionnements-petrole-2030-etude/>, Action Climat

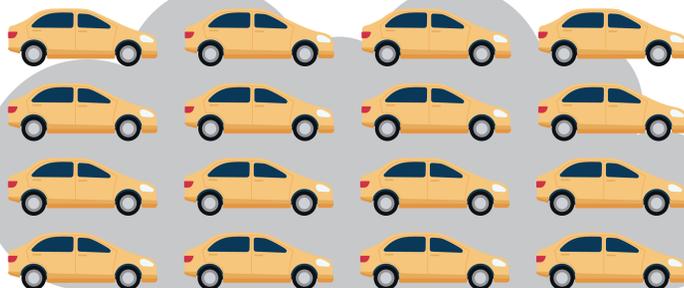
* SNBC version mars 2020, https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

50 PERSONNES

EN VOITURE INDIVIDUELLE



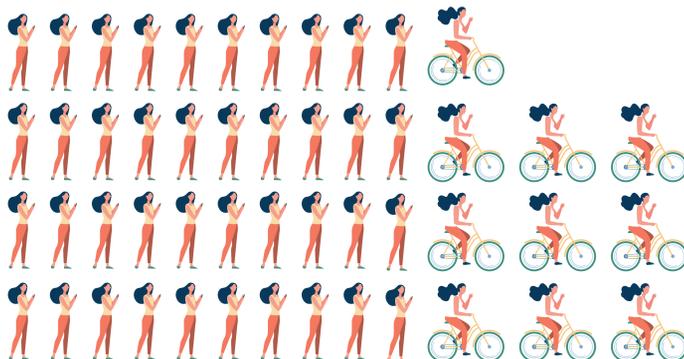
EN COVOITURAGE



EN BUS



MARCHE ET/OU VÉLO



DÉFIS À RELEVÉ



Réduire les déplacements (nombre et distance parcourue)



Réduire l'impact des modes de déplacement :

- report sur des modes actifs : marche, vélo
- report sur des modes partagés : transport en commun, covoiturage



MARCHE



VÉLO



COVOITURAGE

TRANSPORTS EN COMMUN (BUS, TRAIN, CAR)



AUTRES : MOTO, ROLLER, ETC.

LE VÉLO

PRATIQUE 

- Temps de trajet constant, sans problème d'embouteillage ni de stationnement
- Aussi rapide qu'en voiture : en ville, une automobile circule seulement à 14 km/h en moyenne alors qu'un vélo roule à 15 km/h

SANTÉ 

- Permet de garder la forme
- Pas plus d'exposition à la pollution atmosphérique

ÉCONOMIQUE 

Voiture 5000 à 7000€ /an **VS** Vélo 60 à 300€ /an selon sources

ENVIRONNEMENT 

- Pas (ou très peu) d'émissions de GES
- Ne rejette pas de particules fines

LE COVOITURAGE

PRATIQUE 

- Réduction des embouteillages
- Désaturation des espaces publics en terme de stationnement

SOCIAL 

- Convivialité
- Solidarité

ÉCONOMIQUE 

Un salarié automobiliste qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement en alternance avec un voisin ou un collègue économise près de 2 000 € chaque année

ENVIRONNEMENT 

À long terme, il permettrait une réduction de 25 % des émissions de CO₂

TRANSPORTS EN COMMUN

PRATIQUE 

Réduction des embouteillages

ÉCONOMIQUE 

Moins coûteux qu'une voiture individuelle

Coût de la voiture 0,20-0,27 €/km **VS** Coût des transports publics 0,10 €/km

ENVIRONNEMENT 

Un trajet en train ou en bus émet 3 à 4 fois moins de GES qu'en voiture individuelle

LES AIDES POSSIBLES

- **Le forfait mobilités durables**
Les employeurs peuvent encourager le recours à une mobilité durable (vélo, covoiturage) à hauteur de 200€/an
- **L'allocation de covoiturage**
permet de verser une prime au trajet à chaque utilisateur
- **La subvention transports en commun**
rembourse une partie de l'abonnement



Quelques sites et applications utiles

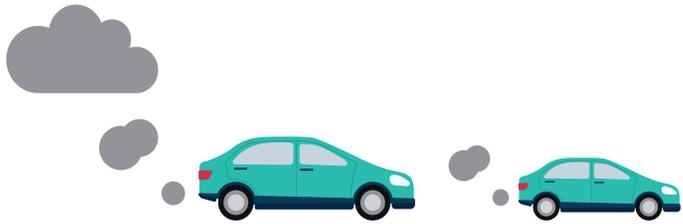
- Vianavigo
- Google Maps
- RATP
- SNCF Transilien
- CityMapper
- Moovit
- Transit
- Geovelo



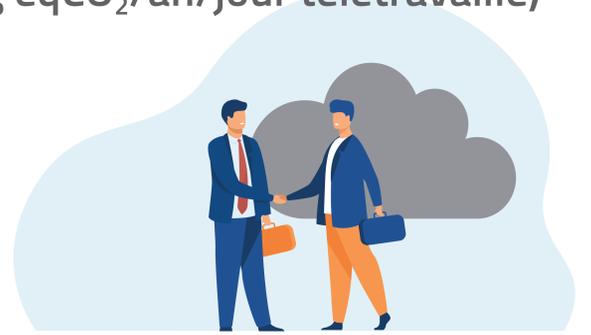
TÉLÉTRAVAIL

- Le télétravail est une activité professionnelle effectuée tout ou partie à distance dans un lieu autre que les locaux de son employeur (domicile et/ou espace de travail partagé appelé aussi espace de coworking).
- Il permet de réduire les émissions de GES dues aux déplacements domicile – travail

-271 kg eq. CO₂ par an
et par jour de travail
hebdomadaire



**+ réduction des consommations
énergétiques pour l'employeur**
(-6,7 kg eqCO₂/an/jour télétravaillé)



Le télétravail peut aussi être la source de risques psychosociaux (sentiment d'isolement, difficulté à se déconnecter du travail, mauvaise posture liée à un environnement de travail non adapté à domicile) et d'effets rebonds qui peuvent minorer ou majorer les impacts du télétravail.

MINORE LES EFFETS ▼

Étapes du trajet domicile-bureau maintenues (enfants à l'école, poste, etc...)

Nouvelles mobilités quotidiennes (sport, courses, etc...)

Nouvelles consommations énergétiques au domicile (chauffage, éclairage, etc...)

Augmentation des flux vidéo du fait de visio-conférences

Flex office : réduction des surfaces de bureau

MAJORE LES EFFETS ▲

Risques d'effets systémiques ou de long terme tels qu'un éloignement des domiciles, une augmentation des équipements numériques, etc...

